



PAR COURRIEL

Québec, le 19 janvier 2022

N/Réf. : 2021-13650

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 13 octobre 2021, visant à obtenir « records – including but not limited to – reports, studies, statistics circulated by the Public Security Quebec from September 2020 to September 2021, concerning gun violence in Greater Montreal ».

Nous vous transmettons les documents repérés par la Direction générale des affaires policières qui répondent à votre demande et qui vous sont accessibles. Vous remarquerez, sur certaines des pages transmises, que nous avons élagué des sources confidentielles d'informations, des renseignements personnels appartenant à des tiers et des renseignements de nature sécuritaire.

De même, certains passages ont été masqués puisque destinés à un membre du cabinet ou comportant des analyses, avis ou recommandations, le tout, en application des articles 28 paragraphes 3 et 5, 29, 34, 37, 39, 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Nous avons également extrait un document de deux (2) pages. Ce dernier, si divulgué, pourrait porter préjudice à la conduite des relations intergouvernementales. Il s'agit également d'un document produit pour le compte de la ministre. En vertu des articles 19 et 34 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité de vous le communiquer.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 1. — *Renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales*

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

§ 4. — *Renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique*

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

1982, c. 30, a. 28; 1990, c. 57, a. 7; 2006, c. 22, a. 14.

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi. Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun. Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Annexe 1 - VAGUE DE VIOLENCE À MONTRÉAL

ÉTAT DE SITUATION STATISTIQUE

1- MISE EN CONTEXTE

- Plusieurs événements violents par armes à feu ont été rapportés sur l'île de Montréal au cours des derniers mois, lesquels peuvent susciter l'inquiétude de la population et donner l'impression d'une perte de contrôle face à une hausse de la criminalité violente.
- Cette note présente un état de la situation à partir des statistiques criminelles disponibles au ministère de la Sécurité publique ainsi que certaines pistes d'intervention.

2- PORTRAIT DE LA SITUATION

2.1- L'évolution de certaines infractions violentes

- Le portrait présenté dans cette section se fonde sur les statistiques criminelles recueillies en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2) (plus de détails sont disponibles à l'annexe 1).
- Des indicateurs de criminalité violente ont été constitués pour tenter de mesurer le plus fidèlement possible les principales formes de criminalité qui font actuellement l'actualité (plus de détails sur les indicateurs sont disponibles à l'annexe 3).

Montréal

- Certains crimes de violence grave ou liés aux armes à feu¹ ont effectivement progressé dans la métropole entre 2015 et 2020 (tableau 1)².
 - Les données préliminaires de 2020 indiquent que les tentatives de meurtres (+39 %) et les infractions relatives à l'usage d'une arme à feu (+107 %) sont plus élevées en 2020 que pour la moyenne des cinq années précédentes.
 - Les voies de faits graves et armées affichent pour leur part une progression continue de leur taux entre 2015 et 2020 (+24,3 %).
 - Malgré, plusieurs fluctuations observées au fil des ans, le volume d'homicides est cependant plutôt stable, l'année 2020 se situant dans la moyenne des années précédentes.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX D'INFRACTIONS LIÉES À DES CRIMES DE VIOLENCE GRAVE OU IMPLIQUANT UNE ARME À FEU POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL, 2015 À 2020^{pl}

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	2015		2016		2017		2018 ^a		2019 ^p		2020 ^{pl}		Écart de nombre 2020 ^{pl} /2015 (N)
	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	
Homicide	29	1,5	24	1,2	24	1,2	32	1,6	25	1,3	26	1,3	-3
Tentative de meurtre et complot	113	5,7	90	4,5	89	4,4	100	4,9	115	5,8	140	6,8	27
Voies de fait graves et armées	3008	152,3	3029	151,6	3054	151,8	3243	160,1	3738	186,9	3 880	189,3	872
Usage d'arme à feu	89	4,5	124	6,2	86	4,3	104	5,1	106	5,3	209	10,2	120
Vol qualifié sur une personne	1434	72,6	1471	73,6	1329	66,1	1078	53,2	1293	64,7	1 074	52,4	-360
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	373	18,9	507	25,4	510	25,4	447	22,1	344	17,2	235	11,5	-138
Montréal	5046	255,6	5245	262,6	5092	253,1	5004	247,1	5621	281,1	5 564	271,4	518

a : données actualisées p : données provisoires pl : données préliminaires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Consulter l'annexe 3 pour connaître le détail des infractions compilées.

² La hausse de taux enregistrée de 2015 à 2020 à Montréal pour ces crimes violents est similaire à celle du reste du Québec (+7,3 %).

- Les autres crimes sélectionnés sont quant à eux à la baisse, notamment les vols qualifiés sur une personne (-27,9 %) et les infractions relatives aux armes à feu (-39,3 %), ce qui représente une baisse de 360 et 138 infractions respectivement.

2.2- L'utilisation d'une arme à feu

- De 2015 à 2020, le nombre de crimes violents pour lesquels une arme à feu est l'arme qui a causé les lésions corporelles les plus graves à la victime a fluctué sans présenter de tendance nette (tableau 2) :
 - une hausse globale de 35,0 % du nombre d'affaires est observée de 2015 et 2020, laquelle s'explique par la vague de tentatives de meurtres et de complots connue en 2020;
 - le volume de tentatives de meurtres (incluant les complots) ont en effet connu une variation importante de de 2019 à 2020 (144,8 %).
 - les homicides, les voies de faits graves et armées et les vols qualifiés sur une personne, qui représentent 50,7 % de ce type d'affaires, sont toutefois en diminution, autant de 2019 à 2020 que pour les derniers 6 ans.

TABLEAU 2 NOMBRE D'AFFAIRES OÙ UNE ARME À FEU EST L'ARME QUI A CAUSÉ LES LÉSIONS CORPORELLES LES PLUS GRAVES À LA VICTIME, SELON LA CATÉGORIE D'INFRACTIONS* ET L'ANNÉE, MONTRÉAL, 2015 À 2020^{PL}.

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu							Variation du nombre	Variation du nombre
	2015	2016	2017	2018 ^a	2019 ^p	2020 ^{pl}	2020 ^{pl} / 2015 (%)	2020 ^{pl} / 2019 ^p (%)
Homicide	11	11	8	14	10	7	-36,4	-30,0
Tentative de meurtre et complot	25	15	21	35	29	71	184,0	144,8
Voies de fait graves et armées	20	21	18	15	19	12	-40,0	-36,8
Usage d'arme à feu	7	10	5	9	5	10	42,9	100,0
Vol qualifié sur une personne	17	15	14	12	17	8	-52,9	-52,9
Total général	80	72	66	85	80	108	35,0	35,0

* Les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes ne sont pas des crimes contre la personne, donc aucune victime n'est déclarée pour ces types de crimes. Incidemment, aucune information n'est disponible sur des blessures ou armes causant des blessures pour ces crimes.

a : données actualisées p : données provisoires pl : données préliminaires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3- Le portrait selon les secteurs de Montréal

- Ce sont principalement les secteurs Est et Nord qui déclarent les pourcentages de crimes les plus élevés par catégorie de crime en 2020 :
 - Près du tiers des homicides ont été perpétrés dans le secteur Nord (30,8 %);
 - Les tentatives de meurtre et les complots se concentrent surtout dans les secteurs Est (30,7 %) et Nord (28,6 %).
 - Les voies de fait graves et armées sont partagées de façon similaire entre les quatre secteurs de la ville, variant de 21,2 % à 26,5 %.
 - Le secteur Est se distingue pour les crimes liés à l'usage d'arme à feu (39,2 %);
 - Le secteur Nord enregistre la plus grande proportion de vols qualifiés (26,4 %) ainsi que les infractions relatives aux armes à feu et autres armes (26,4 %).

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES CRIMES DE VIOLENCE GRAVE OU IMPLIQUANT UNE ARME À FEU SELON LE SECTEUR DE MONTRÉAL ET LA CATÉGORIE D'INFRACTIONS, 2020^{PL}

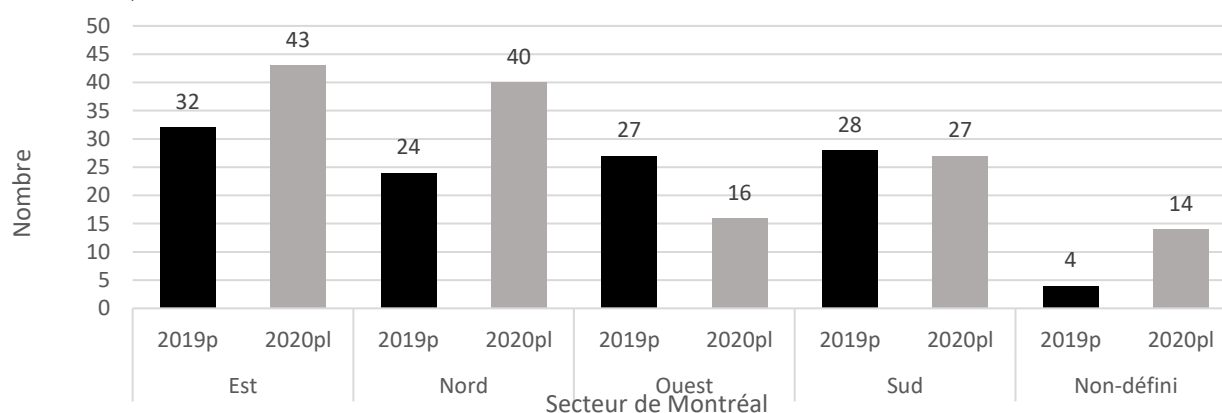
Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	Secteur Est		Secteur Nord		Secteur Ouest		Secteur Sud		Secteur non-défini		Ensemble de Montréal (total)
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Homicide	7	26,9	8	30,8	2	7,7	6	23,1	3	11,5	26
Tentative de meurtre et complot	43	30,7	40	28,6	16	11,4	27	19,3	14	10,0	140
Voies de fait graves et armées	1028	26,5	942	24,3	859	22,1	824	21,2	227	5,9	3880
Usage d'arme à feu	82	39,2	50	23,9	40	19,1	33	15,8	4	1,9	209
Vol qualifié sur une personne	269	25,0	283	26,4	192	17,9	263	24,5	67	6,2	1074
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	52	22,1	62	26,4	50	21,3	39	16,6	32	13,6	235
Total par secteur	1481	26,6	1385	24,9	1159	20,8	1192	21,4	347	6,2	5564

pl : données préliminaires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

- Les secteurs Nord et Est sont les plus touchés par la vague d'augmentation de tentatives de meurtre et complots entre 2019 et 2020, avec des augmentations respectives de 66,7 % (+16 infractions) et 34,4 % (+11 infractions) en un an (graphique 1).
- Les secteurs Ouest et Sud enregistrent tous deux des diminutions du nombre de tentatives de meurtre et de complot (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TENTATIVES DE MEURTRE ET DE COMPLIT SELON LE SECTEUR DE MONTRÉAL, 2019^P ET 2020^{PL}



p : données provisoires pl : données préliminaires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

- Enfin, quelques quartiers peuvent être identifiés comme des « quartiers chauds » en raison de l'évolution des crimes les plus graves sur leur territoire (homicides, tentatives de meurtre et complots), pour lesquels une arme à feu a causé les lésions corporelles les plus graves à la victime (tableau 4).
 - Les quartiers de Montréal-Nord (+7), de Saint-Léonard (+4), de Rivière-Des-Prairies (+9) sont parmi les plus touchés par l'augmentation des affaires d'homicides et de tentatives d'homicide impliquant une arme à feu. Ces trois quartiers se trouvent dans le secteur Est de Montréal (Tableau 4). Le quartier Ahuntsic Ouest (secteur Nord) connaît également une hausse du nombre d'événements enregistrés (+7) selon les données préliminaires de 2020.

TABLEAU 4 ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE TENTATIVES DE MEURTRE, COMPLOTS ET D'HOMICIDES POUR LESQUELS UNE ARME À FEU A ÉTÉ L'ARME QUI A CAUSÉ LES LÉSIONS CORPORELLES LES PLUS GRAVES À LA VICTIME, POUR LES QUARTIERS MONTRÉALAIS DANS LESQUELS UNE HAUSSE IMPORTANTE A ÉTÉ RELEVÉE, 2019^P ET 2020^{PL}

Quartiers chauds	Secteur	2019 ^p	2020 ^p	Variation 2019p/2020p
Ahuntsic Ouest	Nord	0	7	+7
Montréal-Nord	Est	6	13	+7
Saint-Léonard	Est	3	7	+4
Rivière-Des-Prairies	Est	1	10	+9
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Est	3	9	+6

p : données provisoires pl : données préliminaires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Annexe 1

Notes méthodologiques

Le décompte de la statistique criminelle

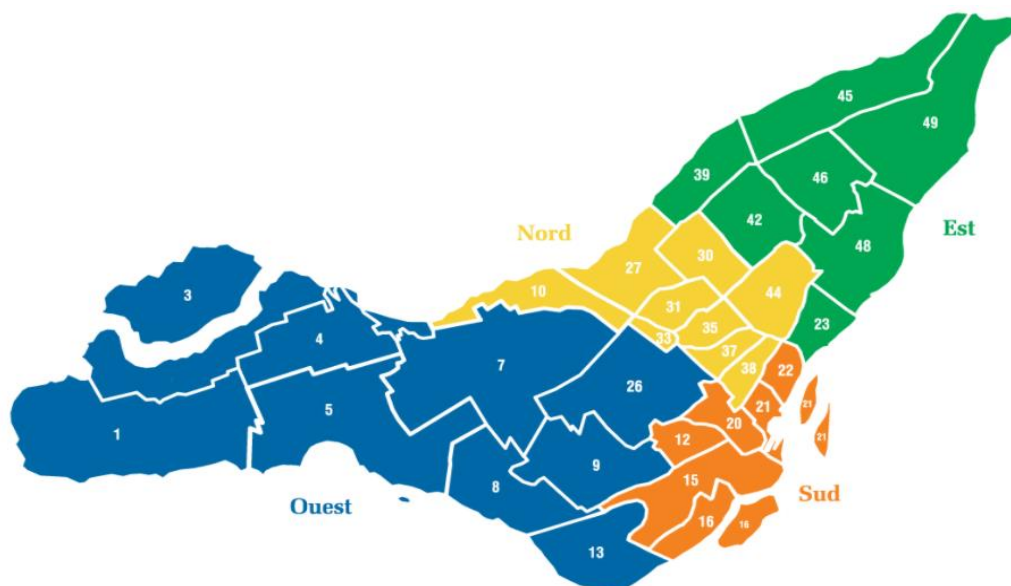
- Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille de l'information sur les affaires criminelles déclarées par les corps de police au Québec en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2).
- La banque de données colligeant les statistiques criminelles est dynamique et est mise à jour mensuellement.
- L'extraction des données officielles est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante et un processus de validation annuel est appliqué afin d'assurer la qualité des données. Les statistiques présentées pour :
 - les années 2015 à 2018 sont actualisées et finales, celles-ci ayant franchi toutes les étapes du processus de validation;
 - l'année 2019 sont provisoires et sujettes à changement, selon la progression des enquêtes. Elles deviendront finales en 2021 à la fin du processus de validation.
 - l'année 2020 sont préliminaires et volatiles. Le processus de validation n'a été réalisé que partiellement et la saisie des informations par les corps de police n'est pas terminée. Pour ces raisons, la DPPRS limite la transmission de ces données.
- Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier.

L'arme ayant causé des lésions corporelles

- Le Programme DUC permet l'enregistrement d'informations sur le type d'arme ayant causé les lésions corporelles les plus graves à la victime lors d'un crime violent.
 - Toutefois, plusieurs corps de police ne donnent aucune information sur l'arme la plus dangereuse sur les lieux ou sur l'arme ayant occasionné des blessures à la victime. Ils laissent majoritairement le champ vide ou utilisent la valeur « inconnue ».
 - Le pourcentage élevé de variables inconnues compromet la validité de ces données, leur fiabilité et la capacité d'analyse. D'ailleurs, les statistiques du Québec en matière d'armes sont exclues des publications de Statistique Canada.

Annexe 2

Détail du regroupement des postes de quartier montréalais par secteur³



Secteur Nord	Secteur Sud
Poste de quartier 10 Bordeaux, Cartierville	Poste de quartier 12 Ville-Marie Ouest, Westmount
Poste de quartier 27 Ahuntsic Ouest	Poste de quartier 15 Saint-Paul, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Ville-Émard
Poste de quartier 30 Saint-Michel	Poste de quartier 16 Île-des-Sœurs, Verdun
Poste de quartier 31 Villieray	Poste de quartier 20 Centre-ville (Ville-Marie Ouest), parc du Mont-Royal
Poste de quartier 33 Parc-Extension	Poste de quartier 21 Centre-ville (Ville-Marie Est), Île Notre-Dame, Île Sainte-Hélène, Vieux-Montréal
Poste de quartier 35 La Petite-Italie, La Petite-Patrie, Outremont (3 rues)	Poste de quartier 22 Centre-Sud
Poste de quartier 38 Le Plateau-Mont-Royal	Secteur Ouest
Poste de quartier 44 Rosemont Est-Nord	Poste de quartier 01 Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville
Secteur Est	Poste de quartier 03 L'île-Bizard, Pierrefonds, Sainte-Genève
Poste de quartier 23 Hochelaga-Maisonneuve	Poste de quartier 04 Dollard-des-Ormeaux
Poste de quartier 39 Montréal-Nord	Poste de quartier 05 Dorval, L'Île-Dorval, Pointe-Claire
Poste de quartier 42 Saint-Léonard	Poste de quartier 07 Saint-Laurent
Poste de quartier 45 Rivière-des-Prairies	Poste de quartier 08 Lachine, Saint-Pierre
Poste de quartier 46 Anjou	Poste de quartier 09 Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest, Notre-Dame-de-Grâce
Poste de quartier 48 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Poste de quartier 13 LaSalle
Poste de quartier 49 Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles	Poste de quartier 26 Côte-des-Neiges, Mont-Royal, Outremont

³ <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Profils-de-la-criminalite>

Annexe 3

Cadre de référence des catégories d'infractions

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	Infractions comprises
Homicide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meurtre, 1^{er} degré ▪ Meurtre, 2^e degré ▪ Homicide involontaire coupable ▪ Infanticide
Tentative de meurtre et complot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tentative de meurtre ▪ Complot en vue de commettre un meurtre
Voies de fait graves et armées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voies de faits graves - niveau 3 ▪ Voies de fait de niveau 3 d'un agent de la paix ▪ Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles - niveau 2 ▪ Voies de fait de niveau 2 d'un agent de la paix
Usage d'arme à feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décharger une arme à feu avec intention ▪ Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme lors de la perpétration d'une infraction ▪ Braquer une arme à feu
Vol qualifié sur une personne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vol qualifié sur une personne
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Armes offensives : explosifs ▪ Arme prohibée ▪ Arme à autorisation restreinte ▪ Transfert d'armes à feu ou de numéro de série ▪ Autres armes offensives ▪ Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu ▪ Trafic d'armes ▪ Possession d'armes en contravention à une ordonnance ▪ Possession d'armes ▪ Exportation ou importation non autorisée d'armes ▪ Braquer une arme à feu ▪ Documentation et administration relatives aux armes à feu ▪ Entreposage non sécuritaire d'armes à feu

Annexe 4 - STATISTIQUES SUR LES CRIMES DÉCLARÉS PAR LA POLICE AU CANADA (2019)¹

COMPARAISON QUÉBEC/CANADA : CERTAINS CRIMES VIOLENTS

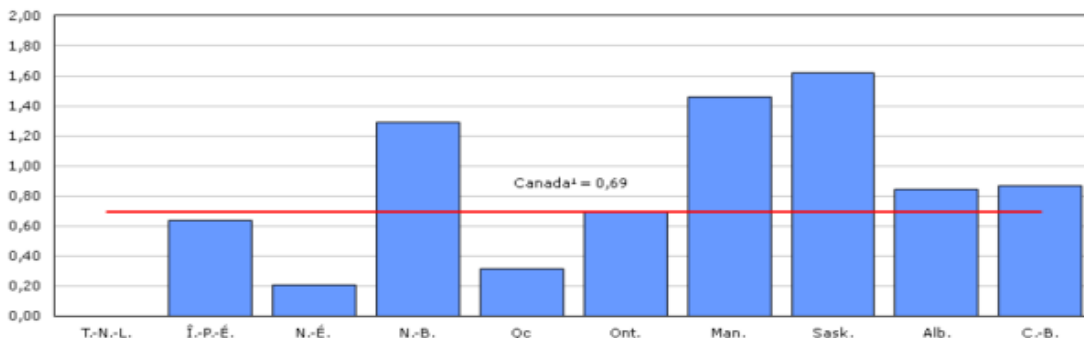
HOMICIDES ET TENTATIVES DE MEURTRE

- En 2019, le Québec comptait 77 homicides, soit 0,91 homicide par 100 000 habitants.
 - Ce taux est donc deux fois moins élevé que celui mesuré (1,8) pour l'ensemble du Canada en 2019.
 - Le taux d'homicide au Canada a cru de 2 % de 2018 à 2019, tandis qu'il diminuait de 8 % au Québec au même moment.
 - L'augmentation du nombre d'homicides à l'échelle nationale, entre 2018 et 2019, est principalement attribuable à une croissance du volume d'homicides en Saskatchewan (+21), en Alberta (+19) et au Manitoba (+17). Cette hausse a été contrebalancée en partie par des baisses en Ontario (-26) et au Québec (-6).
 - Le Québec arrive au 2^e rang des provinces canadiennes dont le taux d'homicides est le plus bas, derrière la Nouvelle-Écosse (0,62). L'Ontario (1,69), la Colombie-Britannique (1,77) et la Saskatchewan (4,68) affichent notamment des taux d'homicides supérieurs au Québec. Le Manitoba est la province avec le taux d'homicides le plus élevé (5,26).
- En 2019, 200 tentatives de meurtre ont été enregistrées au Québec, soit un taux de 2,4 par 100 000 habitants, ce qui est comparable au taux canadien (2,3).

HOMICIDES AVEC ARMES À FEU

- En 2019, 38,4 % des homicides au Canada ont été perpétrés avec une arme à feu (264 sur 687).
 - Le Québec arrive au second rang des provinces canadiennes ayant le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu le plus faible, avec un taux estimé de 0,32.
 - Son taux est largement inférieur à celui observé pour le Canada (0,69) (voir graphique 15).

Graphique 15
Taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu déclarés par la police, selon la province, 2019
taux pour 100 000 habitants



1. Comprend les territoires.
Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Crime organisé ou gang de rue

- Vingt-et-un des 77 homicides (27,3 %) survenus au Québec en 2019 seraient liés au crime organisé. Au Canada, cette proportion est de 162 homicides sur 687 (23,6 %) pour la même année.

Crimes violents²

- Le Québec est la province ayant le 2^e plus faible taux (1 129) de crimes violents au Canada en 2019, derrière l'Ontario (942).
 - Le taux de crimes violents enregistré pour l'ensemble du Canada (1 277) est légèrement supérieur à celui du Québec (+13 %).

¹ Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Statistiques sur les crimes déclarés au Canada par la police, 2019 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00010-fra.htm>

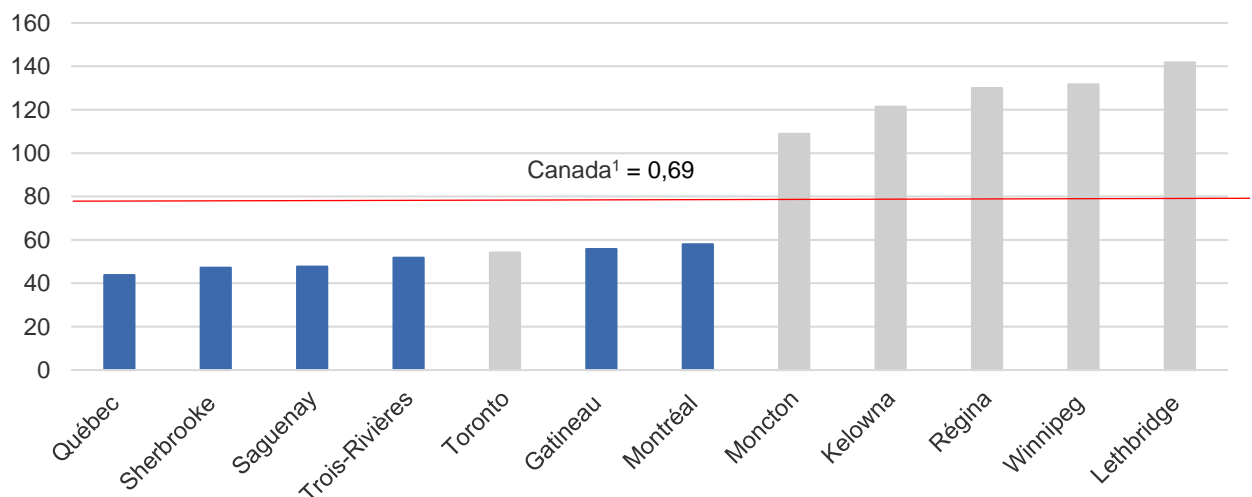
² Les crimes violents réfèrent aux infractions contre la personne prévues au *Code criminel*.

INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ (IGC)

- L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) mesure le volume et la gravité des crimes déclarés par la police par rapport à une année de base. Au même titre que l'indice des prix à la consommation, l'IGC permet de comparer, à l'aide d'une mesure facile à interpréter, la variation du volume et de la gravité des crimes déclarés dans le temps et entre les différentes régions du pays.
 - La mesure de référence de l'IGC ayant été fixée à 100 en 2006, un indice inférieur à cette valeur indique que le niveau de criminalité déclaré est généralement moins grave que la valeur de référence, tandis qu'un indice au-dessus de 100 indique une tendance inverse.

- Au regard de l'IGC :
 - le Québec est la province qui a enregistré l'IGC le plus faible (55,9) au pays en 2019;
 - l'IGC était de 79,5 pour l'ensemble du Canada.
 - en 2019, de façon générale, les régions métropolitaines de recensement (RMR)³ du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique présentaient des IGC plus faibles que ceux des RMR situées en Colombie-Britannique et dans les Prairies;
 - l'ensemble des RMR du Québec présentaient un IGC sous la moyenne canadienne (79,5) : Québec : 43,8 ; Sherbrooke : 47,2 ; Saguenay : 47,7 ; Trois-Rivières : 51,8 ; Gatineau : 55,8 ; Montréal : 58;
 - la RMR de Montréal se situe parmi les dix RMR canadiennes affichant le plus faible IGC (sur une trentaine considérées), soit 58 contre 79,5 pour tout le Canada. Montréal est quelque peu au-dessus de la ville de Toronto qui affiche un IGC de 54,2;
 - Moncton, au Nouveau-Brunswick, est parmi les rares RMR des provinces de l'Atlantique à présenter un IGC bien au-dessus de la moyenne canadienne, avec 108,9;
 - l'IGC le plus élevé a été constaté dans la ville de Lethbridge en Alberta (141,8), suivi par Winnipeg au Manitoba (131,7), Régina en Saskatchewan (130) et par Kelowna en Colombie-Britannique (121,4);
 - le plus faible IGC est relevé à Québec (43,8).

Graphique 2 Indice général de la criminalité par provinces, en 2019



¹ Comprends les territoires

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité

³ Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain, et doit compter au moins 100 000 habitants, dont 50 000 vivant dans le noyau urbain.

Indice de gravité de la criminalité (IGC)⁴

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité selon la gravité relative des crimes déclarés. Un poids est attribué à chaque type d'infraction selon sa gravité. Le poids est déterminé à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'incarcération, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux. Conséquemment, plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction sera important. Notons que l'IGC prend aussi en compte le volume des infractions.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au Code criminel (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

⁴ Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2019*, Tiré de https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2019.pdf



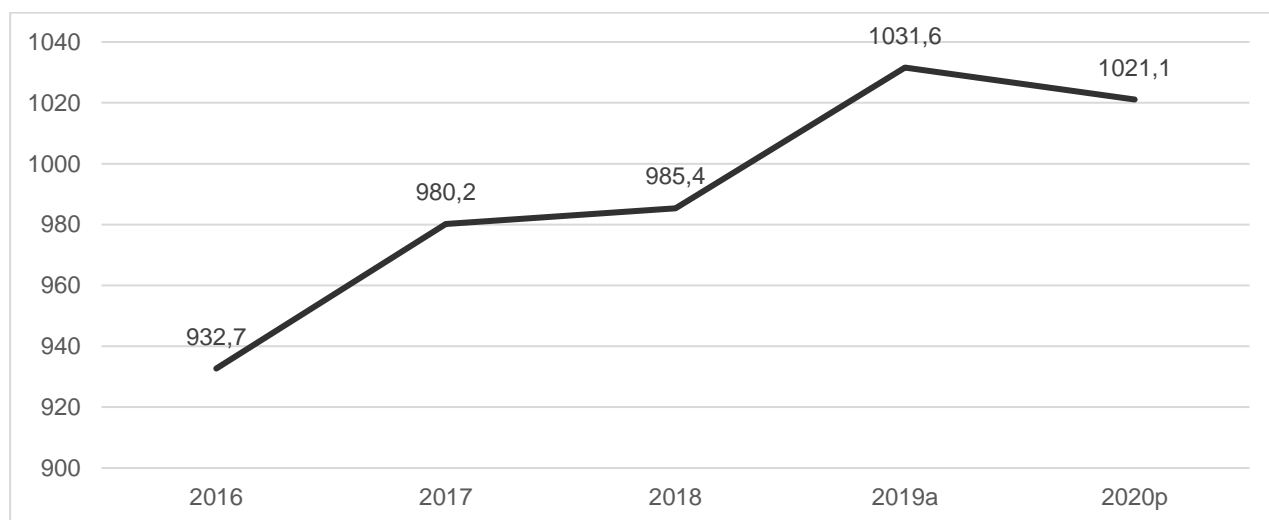
Annexe 6 - CRIMES VIOLENTS LIÉS AUX ARMES À FEU

ÉTAT DE LA SITUATION STATISTIQUE À MONTRÉAL ET AILLEURS AU QUÉBEC

PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA CRIMINALITÉ

- Depuis 2016, le taux d'infractions contre la personne au Québec n'a cessé d'augmenter, atteignant un sommet en 2019 avec un taux de 1 031,6 infractions déclarées par 100 000 habitants. Cette croissance a toutefois pris fin en 2020, avec un taux légèrement inférieur de 1 021,1 infractions (- 1,0 %).
 - Entre 2019 et 2020, les homicides (+9,9 %) et les tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre (+29,9 %) ont connu les plus grandes augmentations de leur taux, alors qu'à l'inverse les enlèvements ou séquestrations (-11,5 %) et les vols qualifiés et extorsions (- 8,9 %) ont connu les plus grandes baisses¹ (tableau 1).

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DU TAUX D'INFRACTION CONTRE LA PERSONNE, QUÉBEC, 2016 À 2020^p



p : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Les statistiques calculées à partir de petits nombres doivent être interprétées avec prudence, notamment les faibles taux d'infractions pour lesquels une différence de quelques infractions influence grandement la variation du taux d'une année à l'autre

PORTRAIT GÉNÉRAL DES VICTIMES BLESSÉES PAR ARME À FEU

GRAPHIQUE 2 NOMBRE DE VICTIMES ET DE VICTIMES DONT UNE ARME À FEU A CAUSÉ LA BLESSURE LA PLUS GRAVE SELON CERTAINES INFRACTIONS, QUÉBEC, 2020^p



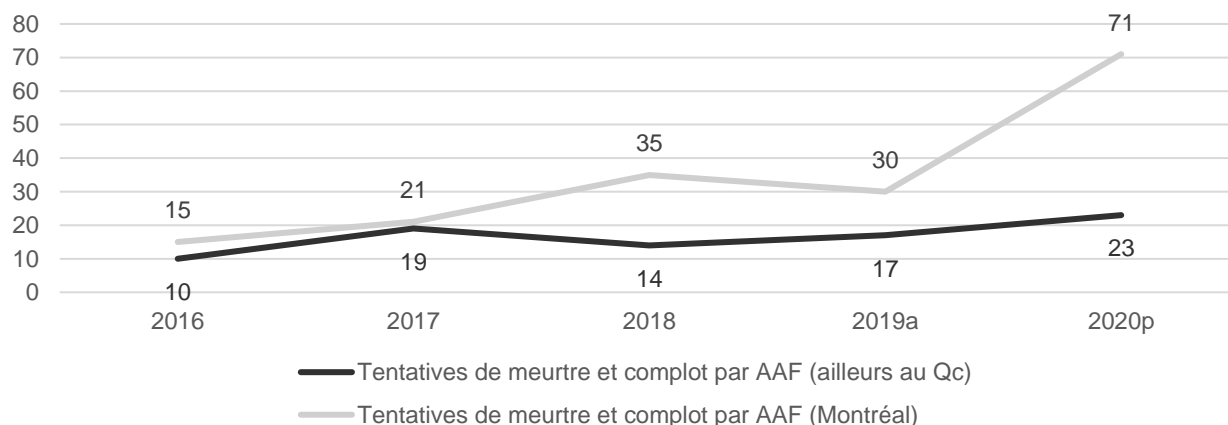
p : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

- En 2020, les tentatives de meurtres et de complot et les homicides au Québec constituent les infractions ayant le plus haut taux de victime dont la blessure la plus grave est causée par une arme à feu.
 - Cette proportion doit être interprétée avec prudence puisque les homicides et les tentatives de meurtre et de complot restent des infractions contre la personne avec un volume bas en 2020. Le taux d’homicide par 100 000 habitants est de 1,1, dont 0,3 pour les victimes blessées par arme à feu, alors que celui-ci se situe à 2,9 pour les tentatives de meurtre et de complot, dont 1,1 pour les victimes blessées par arme à feu.

TENTATIVES DE MEURTRE ET COMLOT

GRAPHIQUE 3 NOMBRE DE TENTATIVES DE MEURTRE ET DE COMLOT DONT LA BLESSURE LA PLUS GRAVE À LA VICTIME EST CAUSÉE PAR UNE ARME À FEU À MONTRÉAL ET AILLEURS AU QUÉBEC (MONTRÉAL EXCLU), 2016 À 2020^p



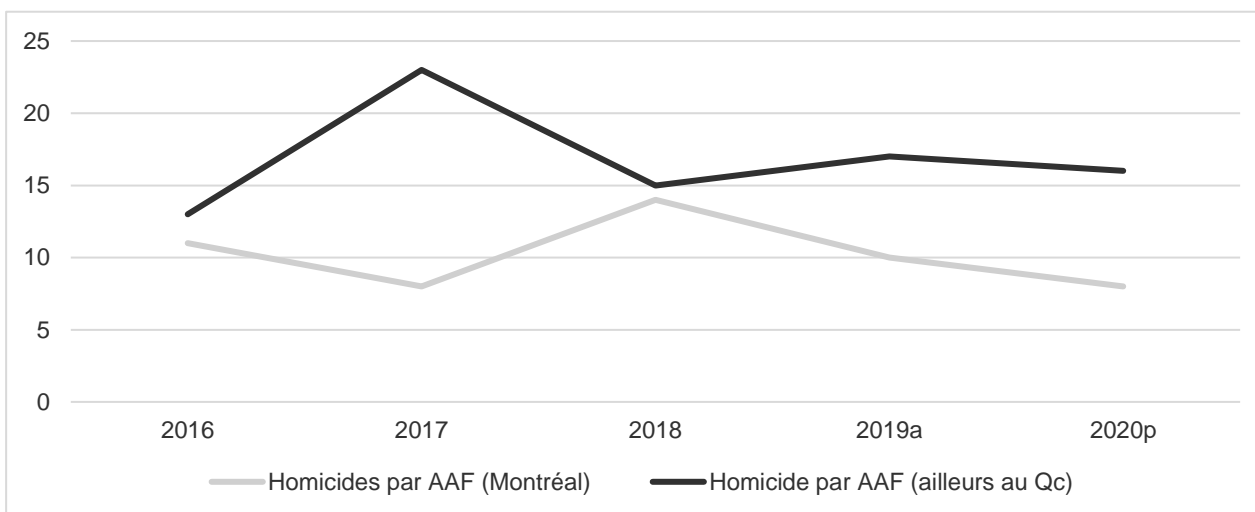
a : donnée actualisée p : donnée provisoire

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

- La plus importante progression observée parmi les victimes d’une infraction contre la personne dont la blessure la plus grave est causée par une arme à feu, à Montréal ainsi qu’ailleurs au Québec, est enregistrée pour les tentatives de meurtre et complot :
 - Entre 2016 et 2020, une augmentation de 373,3 % du nombre de ce type de crime est observée à Montréal et est particulièrement marquée entre 2019 et 2020 (136,8 %);
 - Cette hausse est supérieure à celle enregistrée ailleurs au Québec² (130,0 %) pour la même période alors qu’elle représente 35,3 % entre 2019 et 2020.
 - Les quartiers du secteur nord-est de l’île de Montréal sont plus touchés par les hausses liées aux tentatives de meurtre, en 2020.
- Il est à noter que parmi l’ensemble des tentatives de meurtre commises par arme à feu au Québec en 2020, le trois quart (75,5 %) ont été perpétrés à Montréal. Cette proportion se situe habituellement autour de 59 %.

HOMICIDES

GRAPHIQUE 4 NOMBRE D’HOMICIDES COMMIS PAR ARME À FEU À MONTRÉAL ET AILLEURS AU QUÉBEC (MONTRÉAL EXCLUS), 2016-2020^p



a : donnée actualisée p : donnée provisoire

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

- Outre la hausse de 2018, le nombre d’homicides commis par arme à feu à Montréal est passé de 11 à 8 entre 2016 et 2020.
 - Malgré les fluctuations nombreuses, ailleurs au Québec, les homicides commis par armes à feu n’affichent pas une tendance spécifiquement à la hausse ou à la baisse, passant de 13 à 16 pour la même période.
- Il est à noter que parmi l’ensemble des homicides commis par arme à feu au Québec en 2020, le tiers (33,3 %) ont été perpétrés à Montréal. Cette proportion se situe habituellement autour de 47 %

² Ailleurs au Québec : toute la province sans Montréal.

VOIES DE FAITS GRAVES ET ARMÉES, USAGE D'ARME À FEU ET VOL QUALIFIÉ

- À Montréal, contrairement à la tendance à la hausse observée pour les tentatives de meurtre et complot, d'autres formes de crimes violents telles que le nombre de voies de faits graves et armées commises par arme à feu (- 42,9 %), les usages d'arme à feu (- 10,0 %) et les vols qualifiés (- 46,7 %) ont diminué à Montréal entre 2016 et 2020 (tableau 2).
- Ailleurs au Québec, le portrait est similaire (voir tableau 2).
 - Les voies faits graves et armées commises par arme à feu ont augmenté ailleurs au Québec entre 2016 et 2020 (+ 22,4 %), présentant une hausse de 25,0 % entre 2019 et 2020.
 - Malgré une hausse de 40,0 %³ entre 2016 et 2020, les vols qualifiés diminuent généralement ailleurs dans la province.
 - Pour les infractions d'usage d'arme à feu dont la blessure la plus grave est commise par une arme à feu sont constants entre 2016 et 2020 malgré la baisse de 25,7 % puis qu'une hausse de 30,0 % est enregistrée entre 2019 et 2020.

TABLEAU 1 TAUX D'INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE, QUÉBEC, 2019^a ET 2020^p

Catégories d'infractions	Taux		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p	
Homicide	1,0	1,1	9,9
Négligence criminelle	0,5	0,4	-3,4
Tentative de meurtre	2,4	2,9	22,1
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	562,2	548,0	-2,5
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	66,7	67,0	0,4
Autres infractions d'ordre sexuel	42,0	43,0	2,5
Enlèvement, traite et séquestration	14,2	12,6	-11,5
Vol qualifié et extorsion	54,0	49,2	-8,9
Harcèlement criminel	70,7	72,2	2,2
Menaces	187,2	194,8	4,1
Autres	30,7	29,8	-3,1
Infractions contre la personne	1 031,6	1 021,1	-1,0

a : donnée actualisée p : donnée provisoire

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³ Il s'agit d'un petit d'infraction ce qui nécessite de faire une analyse prudente de ces données. Malgré cette hausse, les vols qualifiés sont en diminution ailleurs dans la province.

TABLEAU 2 – NOMBRE D’AFFAIRES OÙ UNE ARME À FEU EST L’ARME QUI A CAUSÉ LES LÉSIONS CORPORELLES LES PLUS GRAVES À LA VICTIME, SELON LA CATÉGORIE D’INFRACTIONS ET L’ANNÉE, MONTRÉAL ET AILLEURS AU QUÉBEC (EXCLUANT MONTRÉAL), 2016 À 2020^p

Catégorie d’infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	2016	2017	2018	2019a	2020p	Variation du taux 2020p/2019a (%)	Variation du taux 2020p/2016 (%)
	N	N	N	N	N		
Homicide	11	8	14	10	8	-20,0	-27,3
Tentative de meurtre et complot	15	21	35	30	71	136,7	373,3
Voies de fait graves et armées	21	18	15	16	12	-25,0	-42,9
Usage d’arme à feu	10	5	9	5	9	80,0	-10,0
Vol qualifié sur une personne	15	14	12	17	8	-52,9	-46,7
Montréal	72	66	85	78	108	38,5	50,0
Homicide	13	23	15	17	16	-5,9	23,1
Tentative de meurtre et complot	10	19	14	17	23	35,3	130,0
Voies de fait graves et armées	49	35	52	48	60	25,0	22,4
Usage d’arme à feu	35	23	20	20	26	30,0	-25,7
Vol qualifié sur une personne	5	10	8	17	7	-58,8	40,0
Ailleurs au Québec	112	110	109	119	132	10,9	17,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Annexe 1

Notes méthodologiques

Le décompte de la statistique criminelle

- Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille de l'information sur les affaires criminelles déclarées par les corps de police au Québec en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2).
- La banque de données colligeant les statistiques criminelles est dynamique et est mise à jour mensuellement.
- L'extraction des données officielles est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante et un processus de validation annuel est appliqué afin d'assurer la qualité des données. Les statistiques présentées pour :
 - les années 2016 à 2019 sont actualisées et finales, celles-ci ayant franchi toutes les étapes du processus de validation;
 - l'année 2020 sont provisoires et sujettes à changement, selon la progression des enquêtes. Elles deviendront finales en 2022 à la fin du processus de validation.
- Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier.

L'arme ayant causé des lésions corporelles

- Le Programme DUC permet l'enregistrement d'informations sur le type d'arme ayant causé les lésions corporelles les plus graves à la victime lors d'un crime violent.
 - Toutefois, plusieurs corps de police ne donnent aucune information sur l'arme la plus dangereuse sur les lieux ou sur l'arme ayant occasionné des blessures à la victime. Ils laissent majoritairement le champ vide ou utilisent la valeur «inconnue ».
 - Le pourcentage élevé de variables inconnues compromet la validité de ces données, leur fiabilité et la capacité d'analyse. D'ailleurs, les statistiques du Québec en matière d'armes sont exclues des publications de Statistique Canada.



DESTINATAIRE : Louis Morneau
Sous-ministre associé – DGAP

EXPÉDITEUR : Clément Robitaille
Directeur - DPPRS

DATE :

OBJET : Entente relative au versement d'une subvention à la Ville de Montréal pour la poursuite des activités de l'équipe Quiétude pour l'exercice financier 2020-2021 entre la ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal
Référence : 2020-12444-2

MISE EN CONTEXTE

- Le 6 novembre 2019, le Canada et le Québec concluaient l'Entente de contribution financière dans le cadre du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs pour une contribution d'un montant maximum de 46,7 M\$ sur quatre exercices financiers (en pièce jointe).
- Approuvée par le décret numéro 1114-2019 du 6 novembre 2019, cette entente établie notamment que le Québec peut redistribuer à des tiers le financement reçu par le gouvernement du Canada pour la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
- Le 18 novembre 2020, le Conseil des ministres approuvait le décret 1237-2020 concernant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 1 464 900 \$ à la Ville de Montréal, au cours de l'exercice 2020-2021, afin d'appuyer les efforts du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
- Le projet d'entente élaboré dans le cadre de ce décret permet la réalisation de la mesure 2.2.6 Financement des corps de police municipaux du Plan d'action de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
- Cette mesure vise à offrir une subvention permettant de couvrir 50 % des coûts défrayés par une municipalité ayant un service de police de niveau 4 ou plus pour la création et le maintien des activités d'une équipe dédiée à la lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.

- Le projet d'entente établit les conditions et les modalités relatives au versement de la subvention à la Ville de Montréal, de même que les obligations et les responsabilités des parties pour l'exercice financier 2020-2021.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- Au cours de l'année 2019, plusieurs événements violents sont survenus dans des lieux publics tels que des meurtres, des tentatives de meurtre ainsi que des événements au cours desquels des coups de feu ont été tirés, principalement dans l'est de la Ville de Montréal. En réponse à ces événements, le SPVM a mis en place, en novembre 2019, l'équipe Quiétude chargée de lutter contre la violence par arme à feu et d'améliorer le sentiment de sécurité de la population.
- Le SPVM souhaite ainsi maintenir en place cette équipe spécialisée dont le mandat consiste à :
 - mener des opérations de surveillance physique, de renseignement et d'infiltration en lien avec la possession ou l'approvisionnement illégal d'armes à feu pour en réduire l'utilisation par des groupes criminels;
 - intervenir de manière ciblée et coordonnée pour déstabiliser certains groupes criminels dont les membres sont responsables de la violence par arme à feu ou posent des risques en cette matière en raison de leurs activités.
- Le projet d'entente a été signé par M. Sylvain Caron, directeur du SPVM, le 16 mars 2021.

RECOMMANDATIONS

- Signer l'entente de financement ainsi que la lettre de transmission, et les retourner à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques qui en assurera l'envoi à l'organisation concernée.

COMMUNICATION DE STATISTIQUES

Annexe 2 - HOMICIDES PAR ARME À FEU ET ARME BLANCHE

Réf. : 2021-11278

TABLEAU 1 – ÉVOLUTION DU NOMBRE D’HOMICIDES PAR ARME À FEU (AFF)¹ ET ARME BLANCHE (AB)² PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2010 À 2019^{P3}

RÉGION ADMINISTRATIVE	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018A		2019P	
	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB
	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)
	2	1	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	2
	0	1	0	2	1	1	0	1	0	4	0	1	0	2	6	1	1	2	0	5
	0	1	0	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	2	1	2	0	1	0
	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1
	12	14	13	13	12	9	13	10	13	9	11	15	11	8	8	10	14	15	10	12
	0	1	2	0	2	4	1	5	2	1	1	0	1	1	1	0	0	3	1	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	1
	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0
	0	2	0	3	1	4	1	0	0	0	1	1	0	2	0	6	2	2	1	2
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
	0	0	0	2	1	0	0	0	3	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0
	0	1	1	0	2	0	2	1	1	0	0	3	4	0	0	2	2	0	3	3
	3	0	4	1	1	0	1	1	1	3	7	2	1	0	0	1	1	1	2	0

¹ Inclut les armes automatiques, les carabines ou fusils à canon scié, les armes de poing, les carabines y compris le fusil et les autres armes similaires à une arme à feu.

² Inclut les couteaux, les autres instruments tranchants ou pointus et les objets contondants.

³ Les autres catégories d’armes sont les explosifs, le feu, la force physique et les autres armes.

RÉGION ADMINISTRATIVE	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018A		2019P	
	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB
	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)
	1	0	3	0	4	3	1	0	2	1	1	0	2	1	4	2	1	0	1	1
	2	3	2	5	5	1	2	2	2	2	5	3	3	3	5	3	3	3	4	2
	0	2	1	2	2	0	1	1	0	1	0	0	0	1	2	0	1	0	0	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC	20	26	28	29	33	29	22	22	28	23	27	27	24	18	31	32	29	30	25	31

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAU 2 – ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX D'HOMICIDE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2010 À 2019^p

Région administrative	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018a		2019p	
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total	
	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux
	3	1,5	3	1,5	4	2,0	1	0,5	2	1,0	1	0,5	0	0,0	2	1,0	0	0,0	1	0,5
	0	0,0	1	0,4	5	1,8	0	0,0	0	0,0	3	1,1	5	1,8	2	0,7	2	0,7	3	1,1
	5	0,7	3	0,4	4	0,6	5	0,7	4	0,5	2	0,3	2	0,3	9	1,2	5	0,7	6	0,8
	2	0,8	2	0,8	0	0,0	1	0,4	3	1,1	1	0,4	0	0,0	3	1,1	4	1,5	1	0,4
	0	0,0	1	0,3	4	1,3	1	0,3	0	0,0	1	0,3	1	0,3	2	0,6	5	1,5	2	0,6
	37	1,9	35	1,8	36	1,9	29	1,5	28	1,4	29	1,5	24	1,2	24	1,2	32	1,6	25	1,2
	1	0,3	5	1,4	7	1,9	7	1,8	4	1,0	2	0,5	4	1,0	2	0,5	5	1,3	3	0,8
	2	1,4	0	0,0	4	2,7	0	0,0	1	0,7	3	2,0	2	1,4	0	0,0	1	0,7	1	0,7
	0	0,0	1	1,1	1	1,0	1	1,0	0	0,0	0	0,0	1	1,1	1	1,1	2	2,2	1	1,1
	3	7,2	4	9,4	6	13,8	5	11,3	3	6,8	3	6,7	3	6,7	8	17,8	4	8,8	7	15,3
	0	0,0	0	0,0	1	1,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1,1	3	3,3	2	2,2
	2	0,5	6	1,5	2	0,5	0	0,0	4	1,0	0	0,0	0	0,0	4	0,9	0	0,0	0	0,0
	3	0,8	3	0,7	2	0,5	5	1,2	1	0,2	3	0,7	5	1,2	2	0,5	5	1,2	8	1,8
	3	0,6	10	2,1	3	0,6	4	0,8	5	1,0	14	2,8	1	0,2	6	1,2	3	0,6	5	1,0
	3	0,5	5	0,9	8	1,4	3	0,5	5	0,9	4	0,7	7	1,2	11	1,8	5	0,8	5	0,8
	10	0,7	14	1,0	8	0,5	9	0,6	9	0,6	12	0,8	10	0,7	9	0,6	9	0,6	8	0,5
	6	2,6	7	3,0	11	4,6	2	0,8	1	0,4	1	0,4	1	0,4	4	1,6	2	0,8	1	0,4
Ensemble du Québec	80	1,0	100	1,3	106	1,3	73	0,9	70	0,9	79	1,0	66	0,8	90	1,1	87	1,0	79	0,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- Le ministère de la Sécurité publique recueille de l'information sur les affaires criminelles déclarées par les corps de police au Québec en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2).
- La banque de données colligeant les statistiques criminelles est dynamique et est mise à jour mensuellement.
 - L'extraction des données officielles est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante et un processus de validation annuel est appliqué afin d'assurer la qualité des données. Les statistiques présentées pour :
 - les années 2010 à 2018 sont actualisées et finales, celles-ci ayant franchi toutes les étapes du processus de validation;
 - l'année 2019 sont provisoires et sujettes à changement, selon la progression des enquêtes. Elles deviendront finales en 2021 à la fin du processus de validation;
 - Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier.
- Le Programme DUC 2.2 permet d'obtenir davantage d'informations sur les victimes. Dans le présent document, cela concerne uniquement les affaires d'homicides.
- Limite des statistiques sur l'arme ayant causé des lésions corporelles.
 - Le Programme DUC 2.2 permet l'enregistrement d'informations sur le type d'arme ayant causé les lésions corporelles les plus graves à la victime lors d'un crime violent. Toutefois, un nombre élevé d'affaires criminelles n'ont aucune information d'inscrite à cet effet.
- Le pourcentage élevé de réponses incomplètes ou dont l'arme est inconnue commande une grande prudence lors de l'utilisation de ces données.



Annexe 3 - ÉTAT DE SITUATION - VIOLENCE À MONTRÉAL

1- MISE EN CONTEXTE

- Plusieurs événements violents par armes à feu ont été rapportés sur l'île de Montréal au cours des derniers mois, lesquels peuvent susciter l'inquiétude de la population et donner l'impression d'une perte de contrôle face à une hausse de la criminalité violente.
- Cette note présente :
 - les statistiques concernant l'utilisation des armes à feu à Montréal;
 - un état de la situation des actions prises par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la suite de l'octroi de certaines sommes par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en matière de prévention à la criminalité et de répression;
 - les actions de visibilité qui seront réalisées par le SPVM découlant de l'événement du 2 août dernier;
 - l'avis du SPVM concernant la prévisibilité que d'autres événements de nature similaire soient commis prochainement;
 - d'autres actions que le SPVM compte mettre en place pour contrer la violence par armes à feu.

2- Principales statistiques concernant l'utilisation d'une arme à feu

Les détails des informations présentées ci-dessous sont en annexe.

Montréal

- Certains crimes de violence graves ou liés aux armes à feu ont progressé dans la métropole entre 2016 et 2020.
 - Ce sont les tentatives de meurtre et complot (+53,7 %, +52 infractions) et les infractions d'usage d'une arme à feu (+65,0 %, +86 infractions) qui ont connu les hausses de taux les plus importantes en cinq ans;
 - Les voies de faits graves et armées (+25,7 %, +877 infractions) continuent leur constante augmentation;
 - Malgré les fluctuations annuelles, les homicides n'affichent pas une tendance spécifique à la hausse ou à la baisse. Le petit nombre d'événements rapportés annuellement ne permet pas de tirer de conclusion malgré l'écart du taux de +13,7 % entre 2020 et 2016;
 - Les taux des autres crimes identifiés sont, quant à eux, à la baisse, notamment les vols qualifiés sur une personne (-28,5 %) et les infractions relatives aux armes à feu (-51,4 %), ce qui représente une baisse de 392 et 254 infractions respectivement.

Ailleurs au Québec

- Ces tendances observées dans la métropole sont similaires à celles observées ailleurs au Québec. En effet, la hausse du taux enregistré de 2016 à 2020 à Montréal pour ces crimes violents (4,4 %) est le même que celui du reste du Québec (6,5 %).
 - La variation à la hausse la plus importante du taux concerne les homicides (+35,8 %) et les tentatives de meurtre et complot (+28,8 %) ce qui correspond respectivement à 26 et 61 infractions déclarées de plus en 2020 qu'en 2016;
 - Les voies de faits graves et armées (+12,3 %, +1 527 infractions) continuent leur constante augmentation;
 - Les vols qualifiés (-20,9 %) et les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes (-2,1 %) sont les seules catégories qui enregistrent des diminutions de taux.

Comparable avec trois villes canadiennes : Toronto, Ottawa et Montréal (2017-2020)

- Le MSP a reçu du SPVM des statistiques concernant des crimes de violence dans trois villes canadiennes, soit Toronto, Ottawa et Montréal (2017-2020).
- Il importe de souligner que les méthodologies utilisées par le SPVM diffèrent de celles utilisées par le MSP, notamment concernant la date d'extraction, le regroupement des infractions ainsi qu'à l'égard de certaines données relatives à la Sûreté du Québec (SQ). Par conséquent, une prudence est de mise quant à leur utilisation sur la place publique.
- Selon notre compréhension, les données présentées par le SPVM n'incluent pas uniquement les homicides par armes à feu, mais tous les homicides en général. Ainsi, le MSP retient les faits saillants suivants. Selon les données du SPVM :
 1. Pour les infractions entraînant la mort, Montréal affiche une hausse de taux par 100 000 habitants, de 2017 à 2020, seulement dans les cas de meurtres au deuxième degré. Montréal est la seule ville affichant une hausse du taux de meurtres au deuxième degré. Les taux de meurtres au premier degré et d'homicides involontaires étant à la baisse.
 2. Le taux de tentative de meurtre a augmenté à Montréal de 2017 à 2020. À l'exception de 2018, les taux de Montréal sont plus élevés que ceux d'Ottawa et de Toronto. En 2020, le taux de Montréal est plus du double de celui de Toronto, cette dernière affichant le deuxième taux le plus élevé des trois villes.
 3. Les taux des autres infractions (décharger une arme à feu avec intention, usage d'une arme à feu au moment de la perpétration d'un crime et braquer une arme à feu) sont tous à la hausse à Montréal, de 2017 à 2020.
 4. Toutefois, d'année en année, Montréal affiche des taux inférieurs aux autres villes quant aux cas de braquer une arme à feu.

3- ÉTAT DE LA SITUATION DES ACTIONS PRISES PAR LE SPVM À LA SUITE DE L'OCTROI DE CERTAINES SOMMES PAR LE MSP EN MATIÈRE DE PRÉVENTION À LA CRIMINALITÉ ET DE RÉPRESSION

3.1- ELTA : Annonce le 15 juin 2021 de 5 M\$ sur deux ans

- L'ELTA a été mise sur pied le 22 février 2021. C'est une équipe permanente et son rôle, complémentaire à celui des autres unités du SPVM, vise à approfondir les enquêtes, à les prolonger pour cibler les têtes dirigeantes des réseaux existants et ainsi s'attaquer au marché du trafic d'armes.
- Selon le SPVM :
 - Sur 41 ressources annoncées, 23 ont été embauchées;
 - Le processus de dotation et de formation des nouveaux enquêteurs se poursuit;
 - Le SPVM estime que l'ensemble des postes seront pourvus en 2022-2023.
 - Depuis janvier 2021, près de 350 armes à feu ont été saisies par le SPVM et ce nombre augmente à 500 avec les armes remises volontairement.
 - L'ELTA a réalisé 17 perquisitions, 17 arrestations et 26 armes ont été saisies dont 22 armes à feu.

3.2- 4 237 500 \$ consenti au SPVM provenant du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG)

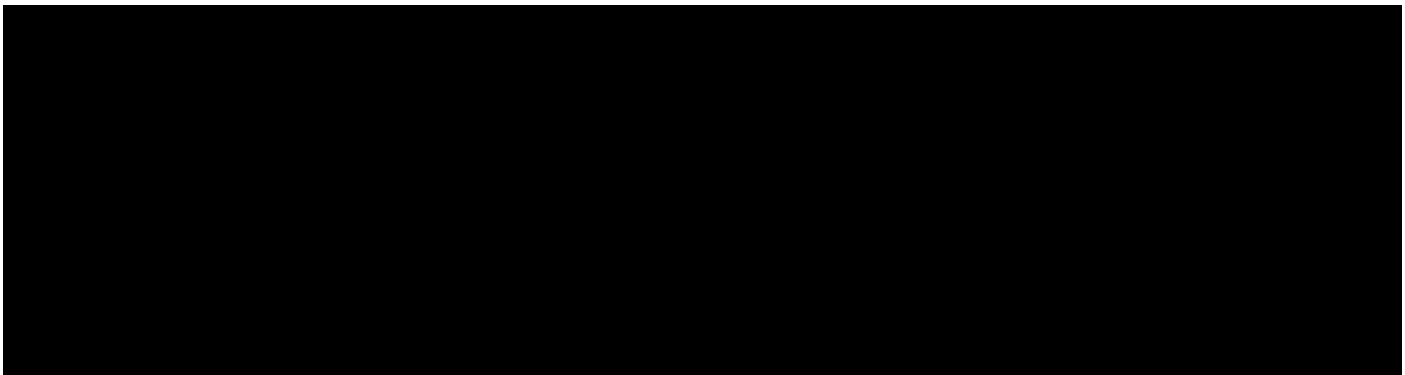
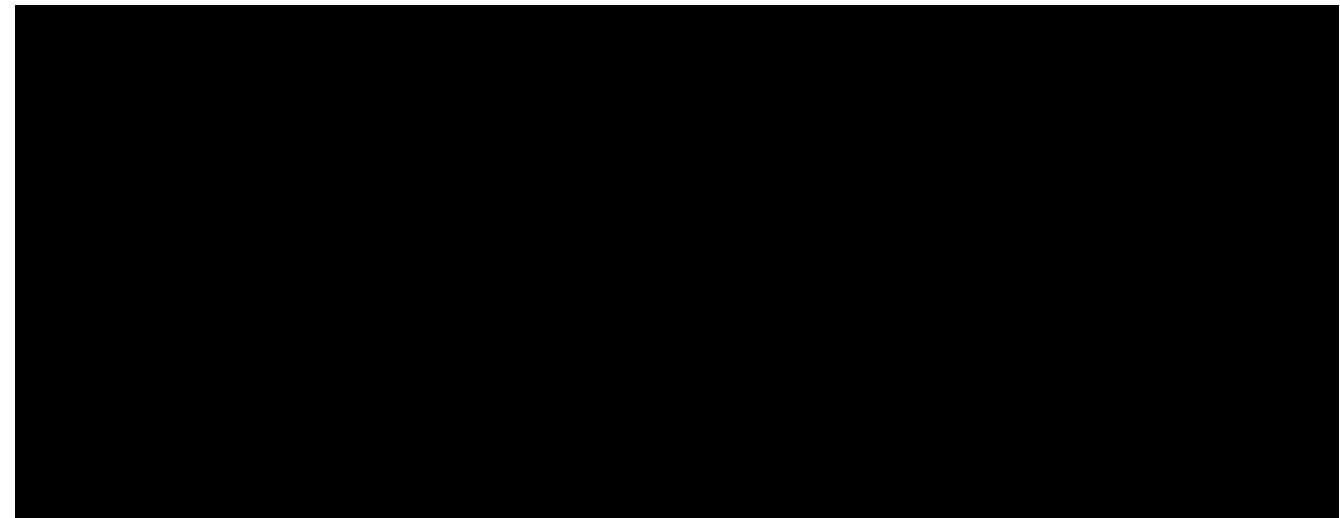
- Selon les données reçues du SPVM, les sommes octroyées dans le cadre du FACVAFG ont permis :
 - La mise en place de l'équipe multisectorielle sur les armes à feu (EMAF) composée de douze personnes additionnelles en 2021-2022. Cette équipe a pour mission d'intervenir de manière ciblée et coordonnée auprès des acteurs criminalisés identifiés comme potentiellement armés et/ou impliqués dans des activités liées aux armes à feu. Le FACVAFG finance 50 % des coûts reliés à ces 12 ressources additionnelles.
 - L'équipe Quiétude (maintenant EMAF) qui était en place de novembre 2019 à mars 2021 a fait, au cours de la dernière année (avril 2020 à mars 2021) :
 - 85 perquisitions, plus de 100 arrestations et près de 50 armes saisies;
 - plus de 2 100 portes de logement ou de commerce ont été visitées lors des opérations de porte-à-porte qui ont été déployées dans les quatre secteurs, ce qui a permis de rencontrer plus de 1 300 personnes et de transmettre des messages visant à rassurer et sécuriser la population.

3.3- 500 000 \$ provenant du FACVAFG pour soutenir le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ)

- Cette somme, annoncée le 15 juin dernier, n'a pas encore été versée à la Ville de Montréal. Les documents nécessaires au versement de cette aide financière sont en rédaction, en collaboration avec le gouvernement fédéral;
- La bonification du budget du PPVJ permettra à la Ville de Montréal de mettre en place des actions de prévention et d'intervention adaptée aux problèmes de criminalité et de sécurité liés aux crimes violents et aux gangs;
- Il est à noter que la bonification du budget du PPVJ par le MSP s'additionne à celle initiée par la Ville de Montréal qui a injecté 1,4 M\$ supplémentaire à ce programme de financement afin de soutenir spécifiquement des projets de prévention dans le nord-est de Montréal et d'offrir de la formation spécialisée aux intervenants de ce secteur.

3.4- Création d'un comité stratégique en sécurité urbaine, en collaboration avec la Ville de Montréal et les partenaires, afin d'assurer la complémentarité des actions et de définir les interventions les plus urgentes

- Le 8 juin 2021, une lettre signée par la ministre de la Sécurité publique était adressée à la mairesse de la Ville de Montréal concernant la création du comité conjoint MSP-Ville de Montréal;
- Depuis ce temps, le MSP est en attente de l'administration de la ville de Montréal pour donner suite à cette action.
- L'administration de la ville de Montréal nous a informés qu'elle était en attente du cabinet de la mairesse pour la mise en place de ce comité.



ANNEXE - ARMES À FEU À MONTRÉAL

ÉTAT DE SITUATION STATISTIQUE

1- MISE EN CONTEXTE

- Plusieurs événements violents par armes à feu ont été rapportés sur l'île de Montréal au cours des derniers mois, lesquels peuvent susciter l'inquiétude de la population et donner l'impression d'une perte de contrôle face à une hausse de la criminalité violente.
- Cette note présente un état de la situation à partir des statistiques criminelles disponibles au ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi que certaines pistes d'intervention.
- Il est à noter que le MSP ne détient pas les informations concernant les sources d'approvisionnement en armes à feu. L'équipe de lutte contre le trafic d'armes (ELTA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) détient possiblement des informations à ce sujet.
- De plus, le MSP ne détient pas les données sur la circulation d'armes à feu en Ontario.

2- PORTRAIT DE LA SITUATION

2.1- L'évolution de certaines infractions violentes

- Le portrait présenté dans cette section se fonde sur les statistiques criminelles recueillies en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2) (plus de détails sont disponibles à l'annexe 1).
- Des indicateurs de criminalité violente ont été constitués pour tenter de mesurer le plus fidèlement possible les principales formes de criminalité qui font actuellement l'actualité (annexe 1 ci-après).

Montréal

- Certains crimes de violence grave ou liés aux armes à feu¹ ont effectivement progressé dans la métropole entre 2016 et 2020 (tableau 1 page suivante).
 - Ce sont les tentatives de meurtre et complot (+53,7 %, +52 infractions) et les infractions d'usage d'une arme à feu (+65,0 %, +86 infractions) qui ont connu les hausses de taux les plus importantes en cinq ans.
 - Les voies de faits graves et armées (+25,7 %, +877 infractions) continuent leur constante augmentation.
 - Malgré les fluctuations annuelles, les homicides n'affichent pas une tendance spécifique à la hausse ou à la baisse. Le petit nombre d'événements rapportés annuellement ne permet pas de tirer de conclusion malgré l'écart du taux de +13,7 % entre 2020 et 2015.
- Les taux des autres crimes identifiés sont, quant à eux, à la baisse, notamment les vols qualifiés sur une personne (-28,5 %) et les infractions relatives aux armes à feu (-51,4 %) ce qui représente une baisse de 392 et 254 infractions respectivement.

Ailleurs au Québec

- Ces tendances observées dans la métropole sont similaires à celles observées ailleurs au Québec. En effet, la hausse du taux enregistré de 2016 à 2020 à Montréal pour ces crimes violents (4,4 %) est le même que celui du reste du Québec (6,5 %).
 - La variation à la hausse la plus importante du taux concerne les homicides (+35,8 %) et les tentatives de meurtre et complot (+28,8 %) ce qui correspond respectivement à 26 et 61 infractions déclarées de plus en 2020 qu'en 2016.

¹ Consulter l'annexe 2 pour connaître le détail des infractions compilées.

- Les voies de faits graves et armées (+12,3 %, +1 527 infractions) continuent leur constante augmentation.
- Les vols qualifiés (-20,9 %) et l'usage d'une arme à feu (-2,1 %) sont les seules catégories qui enregistrent des diminutions de taux.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX D'INFRACTIONS LIÉES À DES CRIMES DE VIOLENCE GRAVE OU IMPLIQUANT UNE ARME À FEU POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL ET AILLEURS AU QUÉBEC, 2016 À 2020^p

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	2016		2017		2018		2019 ^a		2020 ^p		Écart de nombre 2020 ^p -2016 (N)	Variation du taux 2020 ^p / 2016 (%)
	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux		
Homicide	24	1,2	24	1,2	32	1,6	25	1,3	28	1,4	4	13,7
Tentative de meurtre et complot	90	4,5	89	4,4	100	4,9	120	6,0	142	6,9	52	53,7
Voies de fait graves et armées	3 029	151,6	3 054	151,8	3 243	160,1	3 768	188,4	3 906	190,5	877	25,7
Usage d'armes à feu	124	6,2	86	4,3	104	5,1	105	5,3	210	10,2	86	65,0
Vol qualifié sur une personne	1 471	73,6	1 329	66,1	1 078	53,2	1 299	65,0	1 079	52,6	-392	-28,5
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	507	25,4	510	25,4	447	22,1	345	17,3	253	12,3	-254	-51,4
Montréal	5 245	262,6	5 092	253,1	5 004	247,1	5 662	283,1	5 618	274,0	373	4,4
Homicide	66	0,8	90	1,1	87	1,0	83	1,0	92	1,1	26	35,8
Tentative de meurtre et complot	189	2,3	231	2,8	190	2,3	203	2,4	250	2,9	61	28,8
Voies de fait graves et armées	9 988	120,9	10 118	121,5	10 399	123,9	11 235	133,9	11 515	135,7	1 527	12,3
Usage d'armes à feu	373	4,5	305	3,7	298	3,6	342	4,1	467	5,5	94	21,9
Vol qualifié sur une personne	2 056	24,9	1 983	23,8	1 708	20,3	1 976	23,6	1 670	19,7	-386	-20,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 583	19,2	1 662	20,0	1 714	20,4	1 616	19,3	1 591	18,8	8	-2,1
Ailleurs au Québec	14 255	172,5	14 389	172,8	14 396	171,5	15 455	184,2	15 585	183,7	1 330	6,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2- L'utilisation d'une arme à feu

- De 2016 à 2020, le nombre de crimes violents pour lesquels une arme à feu est l'arme qui a causé les lésions corporelles les plus graves à la victime a fluctué sans présenter de tendance nette (tableau 2 sur la troisième page) :
 - Le nombre total enregistré en 2020 (108) atteint un sommet depuis 2016 (72).
 - Sur les 409 affaires déclarées en cinq ans dont une arme à feu a causé des blessures, ce sont les tentatives de meurtres et de complot qui ont la plus grande part (42,1 %). On observe une grande variation dans le nombre de ces crimes d'une année à l'autre pour cette catégorie qui a augmenté de 373,3 %.
 - Les vols qualifiés représentent 16,1 % du total sur cinq ans et ont la variation à la baisse la plus marquée (-52,9 %).

TABLEAU 2 NOMBRE D'AFFAIRES OÙ UNE ARME À FEU EST L'ARME QUI A CAUSÉ LES LÉSIONS CORPORELLES LES PLUS GRAVES À LA VICTIME, SELON LA CATÉGORIE D'INFRACTIONS* ET L'ANNÉE, MONTRÉAL, 2016 À 2020^p.

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	Total					Variation du nombre 2020 ^p / 2016 (%)	
	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	n	%
Homicide	11	8	14	10	8	51	12,5
Tentative de meurtre et complot	15	21	35	30	71	172	42,1
Voies de fait graves et armées	21	18	15	16	12	82	20,0
Usage d'armes à feu	10	5	9	5	9	38	9,3
Vol qualifié sur une personne	15	14	12	17	8	66	16,1
Total général	72	66	85	78	108	409	100,0

* Les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes ne sont pas des crimes contre la personne, donc aucune victime n'est déclarée pour ces types de crimes. Incidemment, aucune information n'est disponible sur des blessures ou armes causant des blessures pour ces crimes.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Annexe 1

Notes méthodologiques

Le décompte de la statistique criminelle

- Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille de l'information sur les affaires criminelles déclarées par les corps de police au Québec en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2).
- La banque de données colligeant les statistiques criminelles est dynamique et est mise à jour mensuellement.
- L'extraction des données officielles est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante et un processus de validation annuel est appliqué afin d'assurer la qualité des données. Les statistiques présentées pour :
 - les années 2016 à 2019 sont actualisées et finales, celles-ci ayant franchi toutes les étapes du processus de validation;
 - l'année 2020 sont provisoires et sujettes à changement, selon la progression des enquêtes. Elles deviendront finales en 2022 à la fin du processus de validation.
- Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier.

L'arme ayant causé des lésions corporelles

- Le Programme DUC permet l'enregistrement d'informations sur le type d'arme ayant causé les lésions corporelles les plus graves à la victime lors d'un crime violent.
 - Toutefois, plusieurs corps de police ne donnent aucune information sur l'arme la plus dangereuse sur les lieux ou sur l'arme ayant occasionné des blessures à la victime. Ils laissent majoritairement le champ vide ou utilisent la valeur « inconnue ».
 - Le pourcentage élevé de variables inconnues compromet la validité de ces données, leur fiabilité et la capacité d'analyse. D'ailleurs, les statistiques du Québec en matière d'armes sont exclues des publications de Statistique Canada.

Annexe 2

Cadre de référence des catégories d'infractions

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	Infractions comprises
Homicide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meurtre, 1^{er} degré ▪ Meurtre, 2^e degré ▪ Homicide involontaire coupable ▪ Infanticide
Tentative de meurtre et complot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tentative de meurtre ▪ Complot en vue de commettre un meurtre
Voies de fait graves et armées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voies de faits graves - niveau 3 ▪ Voies de fait de niveau 3 d'un agent de la paix ▪ Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles - niveau 2 ▪ Voies de fait de niveau 2 d'un agent de la paix
Usage d'armes à feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décharger une arme à feu avec intention ▪ Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme lors de la perpétration d'une infraction ▪ Braquer une arme à feu
Vol qualifié sur une personne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vol qualifié sur une personne
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Armes offensives : explosifs ▪ Arme prohibée ▪ Arme à autorisation restreinte ▪ Transfert d'armes à feu ou de numéro de série ▪ Autres armes offensives ▪ Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu ▪ Trafic d'armes ▪ Possession d'armes en contravention à une ordonnance ▪ Possession d'armes ▪ Exportation ou importation non autorisée d'armes ▪ Braquer une arme à feu ▪ Documentation et administration relatives aux armes à feu ▪ Entreposage non sécuritaire d'armes à feu

Annexe 5 - ÉTAT DE SITUATION SUR LA VIOLENCE PAR ARME À FEU MONTRÉAL

MISE EN CONTEXTE, PORTRAIT DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS

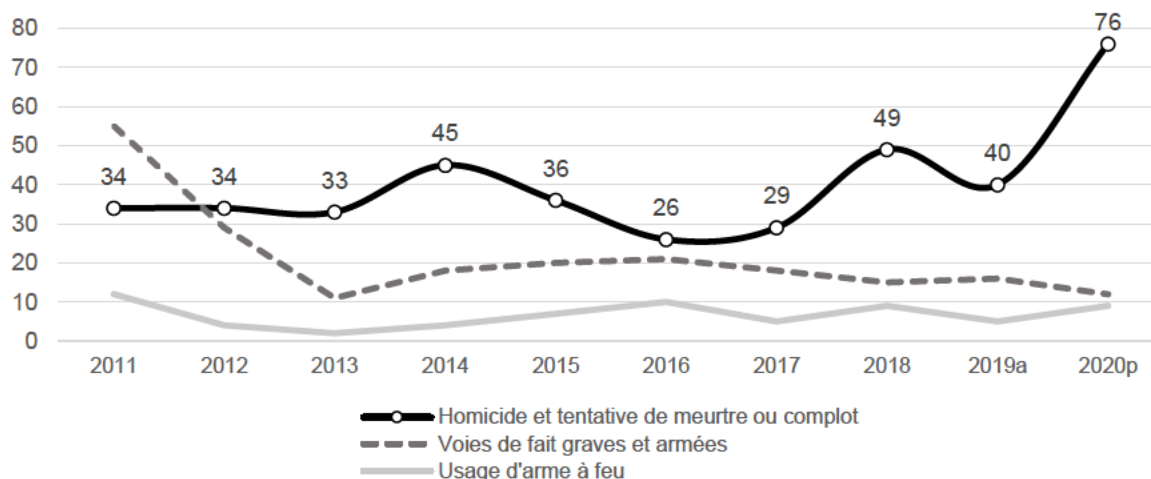
1- MISE EN CONTEXTE

- Plusieurs événements violents par armes à feu ont été rapportés sur l'île de Montréal au cours des derniers mois, lesquels peuvent susciter l'inquiétude de la population.
 - Les médias rapportent que plus de vingt (20) événements impliquant des armes à feu seraient survenus dans la métropole.
- Au-delà des chiffres, c'est le caractère erratique et imprévisible de ces incidents qui attire l'attention de la population et qui contribue au sentiment d'insécurité.

2- ÉTAT DE LA SITUATION

- Entre 2011 et 2019, le nombre annuel d'homicides et de tentatives de meurtre commis par arme à feu enregistré sur l'île de Montréal se situait entre 25 et 45 événements, pour une moyenne annuelle de ± 36 (voir graphique 1)¹.
 - L'année 2020 marque une hausse importante du nombre d'homicides et de tentatives de meurtre commis par arme à feu dans la métropole : 76 événements ont été enregistrés en 2020 par rapport à 40 pour l'année précédente, soit une hausse de 36 événements (+90 %).
 - Parmi l'ensemble des homicides et tentatives de meurtre commis par arme à feu au Québec en 2020, les deux tiers (66,1 %) ont été perpétrés à Montréal. Cette proportion se situe habituellement autour de 54,0 %.
 - Les quartiers du secteur nord-est de l'île de Montréal sont touchés plus particulièrement par la hausse d'homicides et de tentatives de meurtre enregistrée en 2020.

GRAPHIQUE 1 – NOMBRE D'AFFAIRES OÙ UNE ARME À FEU EST L'ARME QUI A CAUSÉ LES LÉSIONS CORPORELLES LES PLUS GRAVES À LA VICTIME, SELON LA CATÉGORIE D'INFRACTIONS ET L'ANNÉE, MONTRÉAL, 2011 À 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

- Notons que cette tendance à la hausse ne se reflète pas sur toutes les formes de crimes puisque le nombre de voies de faits graves et armées commises par arme à feu a diminué alors que l'usage d'arme à feu reste stable à Montréal durant la même période (graphique 1).
- L'année 2021 semble par ailleurs suivre les mêmes tendances. Selon les données préliminaires obtenues du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), 24 meurtres ou tentatives de

¹ Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille de l'information sur les affaires criminelles déclarées par les corps de police au Québec en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2).

meurtres impliquant une arme à feu ont été répertoriés sur son territoire entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2021².

- Ces incidents résulteraient de gestes de provocation et de démonstration de force liés à des conflits personnels entre membres de petits clans locaux ou de gangs dont l'affiliation serait basée des liens familiaux ou amicaux.
 - Les responsables agiraient de façon impulsive par vengeance ou en lien avec des activités de proxénétisme ou liées au commerce de stupéfiants;
 -
- Selon la SQ, aucune information n'indique par ailleurs que ces événements découlent de l'existence d'un conflit pour le contrôle du trafic de drogue à l'échelle provinciale ou que ces événements poursuivent une fin utilitaire similaire à ce qu'on observait durant la guerre des motards qui a eu lieu au Québec entre 1994 et 2001.

3- PORTRAIT DES MESURES EN PLACE ET À VENIR

- Le Ministère de la Sécurité publique (MSP) suit la situation de près et travaille de concert avec la Ville de Montréal, les corps de police ainsi que les partenaires communautaires et institutionnels à mettre en place diverses actions ou à les ajuster en fonction de son évolution.

3.1- Mesures déjà en place

- Plusieurs initiatives ont été mises en place afin d'endiguer ce phénomène notamment dans le cadre du Fonds d'action de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG) financés par le gouvernement du Canada, auxquelles s'ajoutent des investissements consentis par le gouvernement du Québec.

En matière de prévention

- Le **Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture**, développé par le MSP, appuie les initiatives de 21 organismes communautaires (dont 10 à Montréal) proposant des activités aux jeunes comme alternative à la délinquance et à l'adhésion aux gangs de rue, tout en favorisant leur développement social. (FACVAFG / 4,5 M\$ sur trois ans / implanté en 2020-2021).
- Le MSP investit par ailleurs dans plusieurs autres initiatives de prévention de la criminalité à Montréal. Ces investissements étaient de l'ordre de 3 M\$ en 2020-2021.

En matière de répression

- La SQ a mis en place une **équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes** à feu (FACVAGF / 7,8 M\$ sur quatre ans / implanté en 2019-2020) et des équipes d'enquêtes dédiées aux **dossiers de meurtres et de disparitions** reliés aux groupes criminels (FACVAFG / 15,0 M\$ sur quatre ans / implanté en 2019-2020).
- Le MSP verse des subventions aux services de police des villes de Montréal et de Québec pour couvrir 50% des dépenses liées à leurs **équipes spécialisées de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs** (FACVAFG / 8,2 M\$ sur quatre ans / implanté en 2019-2020).
 - L'équipe multisectorielle sur les armes à feu (EMAF) pour le SPVM (mieux connue auparavant sous l'appellation Équipe Quiétude);
 - Le Projet Malsain pour le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).
- Le gouvernement du Québec a annoncé 5 M\$ sur deux (2) ans pour appuyer la mise en place d'une nouvelle **Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA)**, qui a été mise en place au sein du SPVM en février dernier et qui disposera à terme de 40 ressources. (Gouvernement du Québec / 5 M\$ sur deux ans / à compter de 2021-2022).

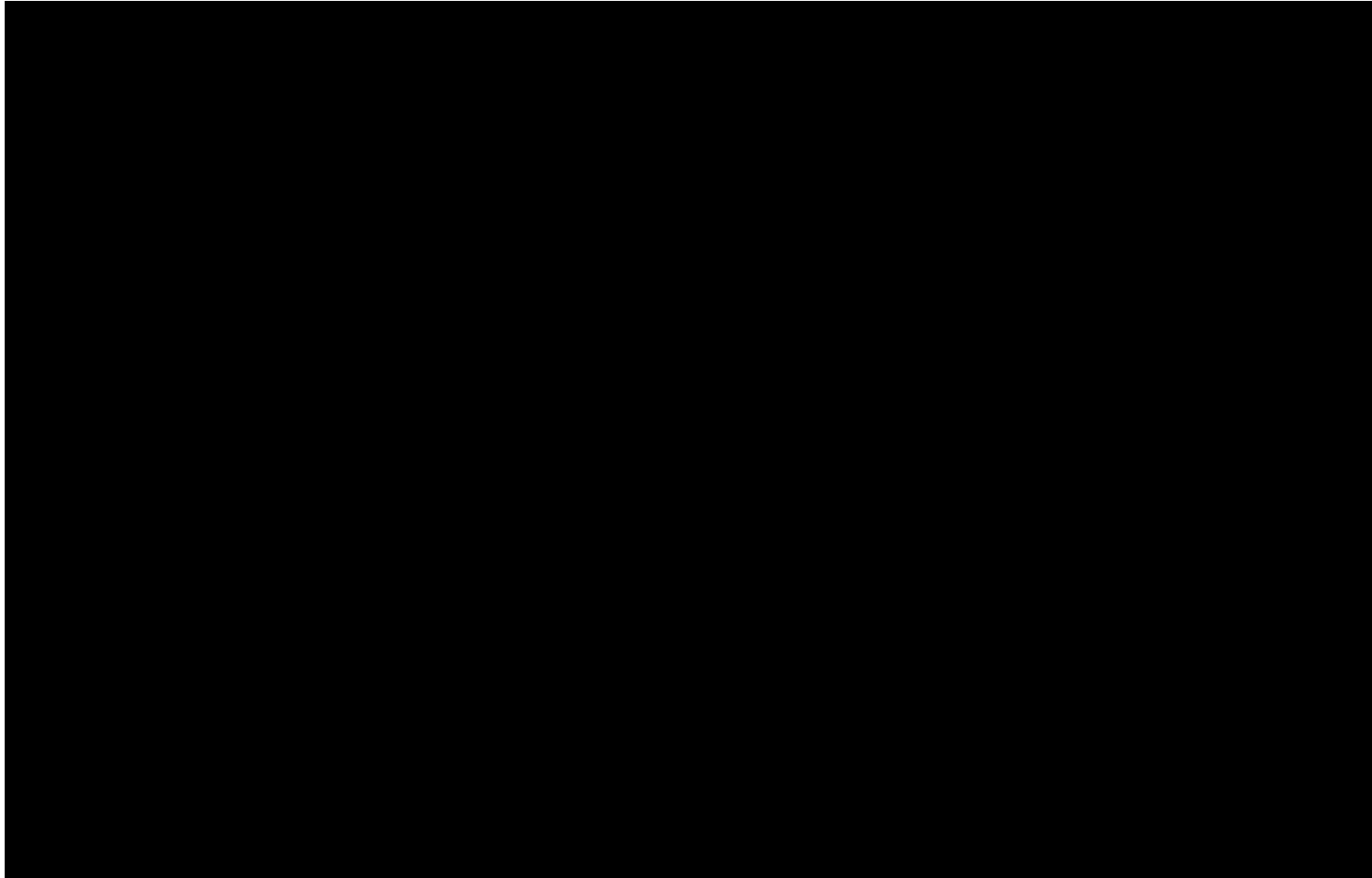
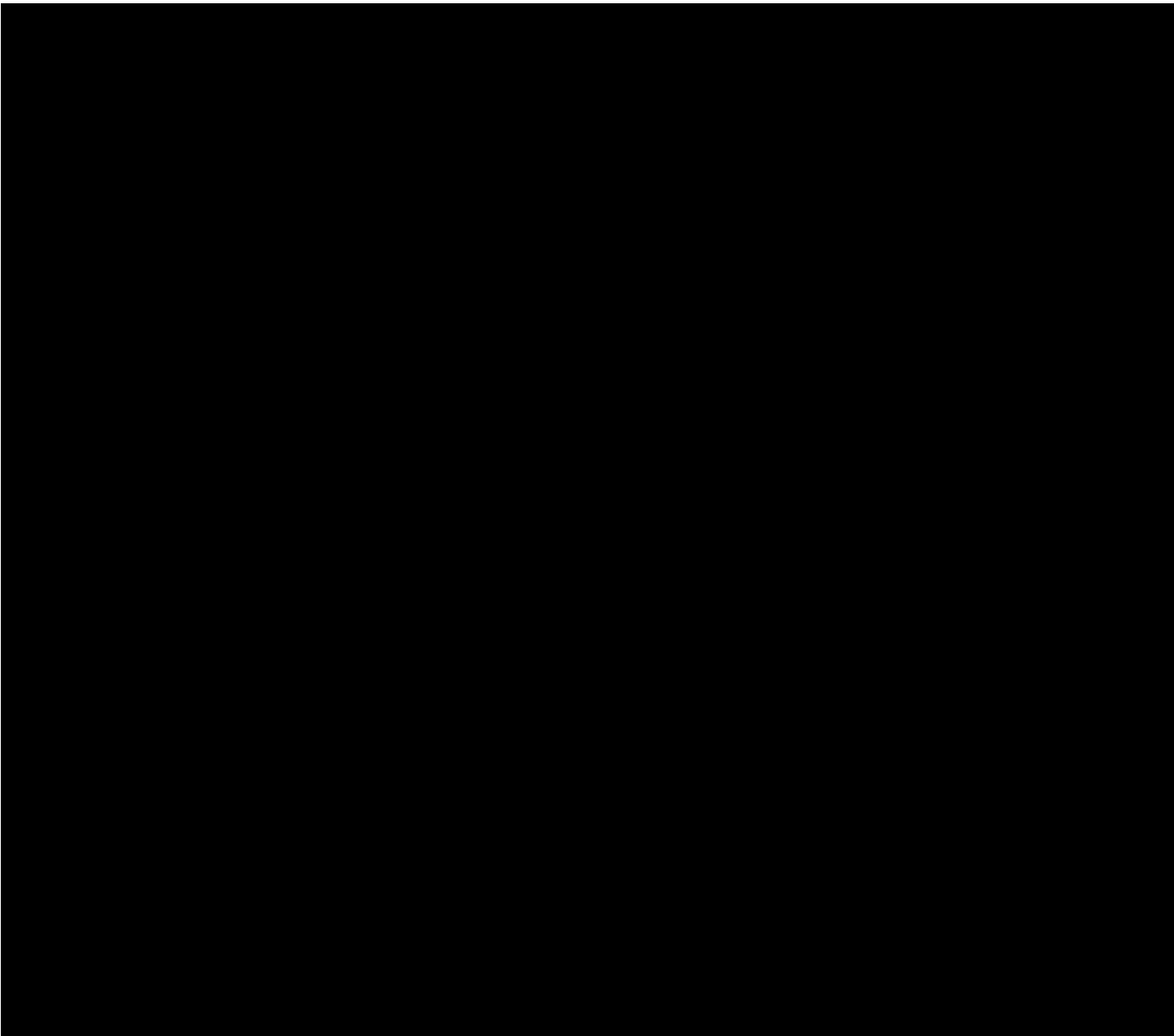
² Selon le SPVM, entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2021, des armes à feu sont impliquées dans 3 meurtres, 21 tentatives de meurtres, 51 décharges d'armes à feu, 24 incidents où une arme a été braquée.

En matière de recherche et de formation :

- Le MSP appui financièrement les projets suivants :
 - Le Centre international de prévention de la criminalité (CIPC) déploie le **Laboratoire en sécurité urbaine**, un outil de collecte d'informations et d'élaboration de diagnostics sur la violence chez les jeunes et autres aspects liés aux armes à feu et aux gangs à Montréal (FACVAFG / 1,2 M\$ k\$ sur quatre ans/ implanté en 2019-2020);
 - Un **projet de recherche universitaire** portant sur les stratégies et le rôle des technologies d'anonymat dans le trafic illicite d'armes à feu dans Internet (FACVAFG / 75 k\$ sur deux ans / rapport prévu en 2022).
 - Le Service de renseignement criminel du Québec (SRCQ) prépare des **états de situation** sur l'inventaire, le marché et l'utilisation des armes à feu et sur les gangs au Québec (FACVAFG / 1,0 M\$ k\$ sur quatre ans/ implanté en 2019-2020);
 - L'École nationale de police du Québec développe actuellement une **formation** sur l'application de la loi sur les armes à feu à l'intention des policiers (livrables et dates).

3.2- Mesures à venir prochainement

- D'autres mesures financées par le FACVAFG seront déployées au cours de l'exercice financier 2021-2022 :
 - Un appui financier à la Ville de Montréal pour bonifier son **Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes** (FACVAFG / 500 k\$ pour 2021-2022 / prévu à l'automne 2021) ;
 - Un soutien au **Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML)** pour l'acquisition d'équipements et l'ajout de ressources (FACVAFG / 500 k\$ sur deux ans/ prévu à l'automne 2021)
 - Un **mandat de recherche** sur les politiques publiques en matière de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs sera accordé (FACVAFG / 50 k\$ en 2021-2022/ prévu à l'automne 2021).
- Par ailleurs, la ministre de la Sécurité publique a annoncé, le 4 août dernier, la création prochaine de l'**équipe intégrée ELTA** qui réunira des membres du SPVM et de la SQ et dont le mandat consistera à mener des enquêtes concertées sur le trafic d'armes dans la région de Montréal.
 - Le MSP participe actuellement aux travaux menant à l'intégration des ressources dédiées à la lutte contre l'approvisionnement et l'usage des armes à feu ainsi qu'à la création de cette nouvelle équipe spécialisée.



ANNEXE 1

TABLEAU 1 - NOMBRE D'AFFAIRES OÙ UNE ARME À FEU EST L'ARME QUI A CAUSÉ LES LÉSIONS CORPORELLES LES PLUS GRAVES À LA VICTIME, SELON LA CATÉGORIE D'INFRACTIONS* ET L'ANNÉE, MONTRÉAL ET LE RESTE DU QUÉBEC (EXCLUANT MONTRÉAL), 2011 À 2020^p

Catégorie d'infractions de violence grave ou impliquant une arme à feu	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Var. du nombre 2011 /2020 ^p (%)	Var. du nombre 2019 / 2020 ^p (%)
Homicide et tentative de meurtre ou complot	34	34	33	45	36	26	29	49	40	76*	123,5	90,0
Voies de fait graves et armées	55	29	11	18	20	21	18	15	16	12	-78,2	-25,0
Usage d'arme à feu	12	4	2	4	7	10	5	9	5	9	-25,0	80,0
Montréal	101	67	46	67	63	57	52	73	61	97	-4,0	59,0
Homicide et tentative de meurtre ou complot	27	42	23	32	27	23	42	29	34	39	44,4	14,7
Voies de fait graves et armées	74	55	37	55	45	49	35	52	48	60	-18,9	25,0
Usage d'arme à feu	30	13	25	22	10	35	23	20	20	26	-13,3	30,0
Reste du Québec	131	110	85	109	82	107	100	101	102	125	-4,6	22,5

* Donnée provisoire révisée en date du 20 août 2021.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

ANNEXE 2

INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU FONDS D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE LIÉE AUX ARMES À FEU ET AUX GANGS (FACVAFG)

TABLEAU 1 – CERTAINES DES MESURES DU FACVAFG EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE LIÉE AUX ARMES À FEU ET AUX GANGS

Mesures	État d'avancement	Budget
Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture	Implanté en 2020-2021	4,5 M\$ sur trois (3) ans
Appui à la Ville de Montréal pour bonifier son Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	Prévu en 2021-2022	500 000 \$
Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes à feu de la SQ	Implantée en 2019-2020	7,8 M\$ sur quatre (4) ans
Équipes d'enquêtes dédiées aux dossiers de meurtres et de disparitions reliés aux groupes criminalisés de la SQ	Implantées en 2019-2020	15 M\$ sur quatre (4) ans
Financement accordé à l'équipe Quiétude (maintenant EMAF) du SPVM et au Projet Malsain du SPVQ	Implanté en 2019-2020 à Montréal, en 2020-2021 à Québec	8,2 M\$ sur quatre (4) ans
Programme Innovation et développement d'expertise (incluant le Laboratoire en sécurité urbaine du CIPC)	Implanté en 2019-2020	1,2 M\$ sur quatre (4) ans
Projet de recherche universitaire sur le trafic illicite d'armes à feu sur Internet	implanté en 2020-2021	75 000 \$ sur deux (2) ans
États de situation armes à feu et gangs du SRCQ	Implanté en 2019-2020	Près de 1 M\$ sur quatre (4) ans
Soutien au LSJML	Implanté en 2019-2020	700 000 \$ sur trois (3) ans
Mandat de recherche sur les politiques publiques en matière de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs	Prévu en 2021-2022	50 000 \$

Note : Dans le cadre du Fonds d'action de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG), le Québec finance les mesures définies dans son Plan d'action 2019-2023 à partir d'une enveloppe de 46,7 M\$ sur quatre (4) ans du gouvernement du Canada. Plusieurs des initiatives en cours de réalisation visent à lutter contre le phénomène de la violence liée aux armes à feu.